FORMATION

Renforcer votre expertise juridique en construction : guide pratique

C'est une réalité indéniable : Chaque projet peut potentiellement engendrer des litiges. Cette formation s'adresse à vous, professionnels de la maîtrise d'œuvre. Elle a été conçue spécialement pour vous doter des connaissances nécessaires pour intervenir efficacement dans un contexte de litige ou de mission de conseil, faisant ainsi de chaque défi une occasion de montrer votre valeur ajoutée.

82 %

de satisfaction

COMPÉTENCES CLEFS

1. **Interpréter les règles du droit de la construction et du Code Civil :** pour comprendre et anticiper les responsabilités juridiques et contractuelles, en maîtrisant les fondements du droit de la construction et les principes de déontologie.
2. **Analyser les situations de litige ou de désaccord :** pour proposer des solutions adaptées et légales, en s'appuyant sur les méthodes d'expertise amiable et les connaissances en assurance construction.
3. **Rédiger des rapports d'expertise précis et argumentés :** pour communiquer de manière claire et précise les résultats d'une expertise, en utilisant les règles de déontologie et les codes de rédaction spécifiques à l'expertise
4. **Gérer les contentieux liés aux projets de construction :** pour minimiser les impacts négatifs de toutes les parties impliquées, en ayant une parfaite connaissance des contextes législatifs et juridiques.
5. **Négocier les contrats et honoraires d'expertise :** pour assurer une rémunération juste et équilibrée des services d'expertise, en s'appuyant sur les principes du droit contractuel et une connaissance précise du marché de l'expertise en construction.

PROGRAMME

1ère séquence :
Fondamentaux du droit de la construction et de l'assurance :
- Principe du droit de construction.
- L'expertise construction et amiable.

2ème séquence :
Déontologie et cadre législatif de l'expertise
- Déontologie de l'expert.
- Contextes législatifs et juridiques.
- Assurances en construction.

3ème séquence :
Pratiques et objectifs de l'expertise
- Responsabilité de l'expert.
- Méthodologies d'expertise.

4ème séquence :
Contractualisation et résolution des contentieux
- Gestion des contrats et honoraires.
- Rédaction de rapports d'expertises.
- Gestion des contentieux.
- Matériel d'expertise.

MODALITÉS

Présentiel

- Exposés suivis de périodes de questions-réponses
- Exercices d'application individuels ou en sous-groupes : études de cas, quiz…
- Ressources pédagogiques et documentaires

PUBLICS

- Architecte
- Architecte expert
- Chef d'équipe
- Collaborateur
- Dirigeant d'entreprise
- Responsable
- Urbaniste

14h

THÉORIE ●●●○○

PRATIQUE ●●○○○